REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2009 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: MM. J. BERTHOU, Maire; P. PROTIERE, 1^{er} Adjoint; Mme S. VIRICEL, 2^e Adjoint; MM. J-P. SAINT-ANTOINE, 3^e Adjoint; A. GIRON, 4^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 5^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 6^e Adjoint; J. BOUVIER, 7^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; A. ROUX; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM. H. SECCO; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents excusés: MM. CHEVILLON-Mmes ROUGER-TOURTE-LEPROMPT

Monsieur CHEVILLON donne pouvoir à Monsieur GIRON Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI Madame TOURTE donne pouvoir à Madame GIRON Madame LEPROMPT donne pouvoir à Madame JOUTARD

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie JOUTARD est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la séance du 30 janvier 2009

Il a été précisé que Madame BOUVIER, notée par erreur dans la liste des présents, était absente lors de la séance du 30 janvier 2009 et qu'elle avait donné pouvoir à Madame JOLIVET et qu'au 1° du IV il fallait ajouter la parcelle AN n° 1755 à la liste des parcelles concernées par l'établissement de servitude de tréfonds, omise à la rédaction du compte-rendu.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu modifié.

III AFFAIRES GENERALES

1° Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE de son poste d'adjoint chargé de l'urbanisme et de l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet de l'Ain, le Conseil a décidé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint pour procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire a fait connaître la candidature de Monsieur Alain ROUX.

Le vote a eu lieu à bulletin secret conformément aux articles L 2122-7-2 et L 2122-7 du C.G.C.T.

Le scrutin a eu pour résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 28 Nombre de bulletins blancs 2 Exprimés 26

A obtenu, M. Alain ROUX 26 voix

Monsieur Alain ROUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions au rang de 8^{ème} adjoint.

IV PERSONNEL COMMUNAL

1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois pour la création d'un poste d'agent titulaire au grade d'attaché principal sur un temps plein d'une durée de 35 heures avec date d'effet au 1^{er} février 2009 pour la fonction de Directeur Général des Services.

Arrivée de Madame VIRICEL

IV FINANCES

1° Budgets Primitifs 2009

Le Conseil municipal a procédé au vote du budget primitif communal 2009 au niveau des chapitres.

La section de fonctionnement s'établissant en dépenses à 6 782 300 €et en recettes à 8 611 200 € avec un projet de virement en section d'investissement de 1 828 900 €, a été présentée à l'Assemblée.

A titre de précision sur les charges d'électricité prévues au chapitre 011, Monsieur BODET a demandé si des mesures étaient envisagées pour limiter les consommations des bâtiments.

Monsieur le Maire a répondu qu'une analyse était prévue en collaboration avec Hélianthe.

Monsieur CHARLES a ajouté qu'une réunion était prévue fin mars sur ce sujet qui sera évoquée ultérieurement au Conseil.

Madame HANINE a demandé si quelque chose pouvait être mis en place sur l'éclairage public notamment sur la grande rue.

Monsieur BAULMONT a répondu qu'il fallait prendre en compte la proportion de la consommation de l'éclairage public sur les dépenses totales d'électricité d'une part et d'autre part de nombreux efforts ont déjà été mis en œuvre dont notamment le remplacement régulier des anciens systèmes d'éclairage par des équipements plus performants, sources d'économies.

Monsieur le Maire a rappelé que la commune avait mis en place des réducteurs d'intensité et souhaitait poursuivre ses efforts d'équipement en ce sens. D'autres pistes pourront être étudiées, dont la gestion des entrées et sorties des bâtiments publics.

Sur les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire a fait part de sa satisfaction sur l'évolution prévisible de la dotation de compensation suite aux études menées par la CCMP.

Monsieur PROTIERE a évoqué le résultat de l'étude effectuée par le Cabinet KPMG qui permet d'envisager une évolution de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle. Le mécanisme proposé permettra une indexation de l'attribution de compensation.

Monsieur BODET a alors demandé si la dotation évoluera en cas d'augmentation des recettes de Taxe Professionnelle.

Monsieur PROTIERE a répondu que le mécanisme devait être finalisé mais que si le produit des taxes communautaires connaissait une dynamique allant au-delà des 4 %, un reversement pourrait être envisagé.

Monsieur le Maire a ajouté que le système antérieur était particulièrement injuste pour les communes qui contribuaient fortement à la création de Taxes Professionnelles. Désormais, ce système sera incitatif pour engager de nouvelles opérations de création de zones d'activités comme celle du Parc des Chênes.

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et en recettes à 3 327 100 €a été présentée au Conseil.

Monsieur SAINT-ANTOINE a demandé pourquoi aucun crédit n'avait été inscrit pour les opérations 847 « Rue de Margnolas » et 849 « Raccordement réseau eaux pluviales avenue de St Maurice ».

Monsieur le Maire a signalé que la rue de Margnolas devait faire l'objet d'études préalables et qu'elle devait connaître une exécution sur les exercices 2010 et 2011.

Monsieur BAULMONT a précisé que l'opération 849 « Raccordement réseau eaux pluviales avenue de St Maurice » est en fait programmée en assainissement.

Madame HANINE a demandé des précisions sur la nature des travaux de l'opération 831 « *Local boules* ».

Monsieur le Maire a indiqué qu'il s'agissait de la construction d'un local pour les boulistes dans l'enceinte du complexe sportif de la Chanal.

Monsieur BAULMONT a précisé qu'à l'origine ce local aurait pu être intégré à la construction des tennis couverts mais que compte tenu des difficultés d'usages qui auraient pu exister il avait été décidé d'y surseoir. Les économies ainsi générées ont été réinvesties dans la réalisation de ce local.

Le Conseil a alors procédé au vote des subventions de fonctionnement aux associations.

Les propositions ont été approuvées à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé que les membres du Conseil municipal intéressés par l'objet des délibérations d'attribution de subventions n'ont pas pris part aux débats et aux votes des décisions les concernant respectivement.

Sur la présentation de la subvention à l'Institution Saint Joseph, Madame JOLY a demandé des informations sur le mode de calcul du montant proposé.

Monsieur PROTIERE a alors rappelé qu'il s'agissait d'un coût par élève, calculé conformément au contrat d'association souscrit avec l'établissement.

Monsieur le Maire a également rappelé que cette situation existait depuis de nombreuses années et que cette participation était fixée en application de la Loi.

Le Conseil a procédé au vote des taux des taxes communales et a approuvé une augmentation de 2 % compte tenu de la progression des charges de la commune d'une part et des projets d'investissement très importants qui permettront de soutenir l'activité et donc l'emploi. Cette augmentation très modique des taux permettra également d'adapter le personnel communal à des tâches supplémentaires comme l'augmentation de surface des espaces verts et leur entretien.

Les taux ont été fixés comme suit :

	Ancien taux	Nouveau taux
. Taxe d'Habitation	9.54 %	9.73 %
. Taxe Foncière Bâti	11.60 %	11.83 %
. Taxe Foncière Non Bâti	41.47 %	42.29 %

Le Conseil a procédé au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2009.

Chacun des chapitres a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur SAINT-ANTOINE a signalé qu'il votait ce budget sans enthousiasme.

Madame CHAMPION a indiqué qu'elle souhaitait qu'une attention particulière soit apportée à l'état des trottoirs.

Madame JOLIVET a également signalé un problème de nettoyage du parvis de l'église.

Monsieur le Maire a indiqué qu'une partie des travaux était d'ores et déjà programmée mais que ceux-ci seront réalisés par étape. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune, il pourra être envisagé d'effectuer un arbitrage entre les investissements à réaliser et les charges d'entretien nouvelles à affecter.

Le budget primitif du service Assainissement a alors été présenté au Conseil.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 877 000 € avec un projet de virement en section d'investissement de 396 250 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 608 500 €

Le budget primitif du service Assainissement pour l'exercice 2009 a été approuvé par chapitre à l'unanimité.

Le budget primitif de la ZAC « Centre-ville » a été proposé au Conseil.

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 1 142 649 €

Ce budget a été approuvé à l'unanimité.

2° Attribution de subventions

L'attribution de certaines aides de fonctionnement aux associations nécessitant l'adoption de délibérations distinctes de celles du budget, il a été proposé au Conseil d'approuver les subventions aux associations « Office Culturel de Miribel », « Union Laïque de Miribel » et « CéSAM ».

Les conseillers municipaux directement intéressés par le vote de la délibération inscrite à l'ordre du jour ont déclaré qu'ils ne prendraient part ni au débat ni au vote.

La subvention de fonctionnement à l'Office Culturel de Miribel a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

La subvention de fonctionnement à l'Union Laïque de Miribel a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

La subvention de fonctionnement, la subvention pour le CLSH et la subvention exceptionnelle pour l'achat de mobilier à l'antenne du Trêve, attribuées à l'association CéSAM ont été approuvées à l'unanimité des membres présents.

3° Budget communal – Admissions en non valeur

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'admission en non valeur de produits irrécouvrables sur le budget communal pour un montant total de 267.65 €

4° Demande de subvention – Création de places de stationnement pour handicapés

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une aide financière auprès du Centre National pour le Développement du Sport, pour la création de deux places de stationnement pour handicapés près des terrains de tennis de la Chanal.

5° Demande de subvention – Aménagement de l'axe Nord –Sud du secteur de la Chanal

Le Conseil a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Ain, au titre de la répartition des amendes de police, sur le projet d'aménagement du secteur de la Chanal, axe Nord-Sud.

6° <u>Demande de subvention – Aménagement de la place Grobon</u>

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Ain au titre de la répartition des amendes de police, et de la réfection de la bande de roulement de la RD 1084, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Grobon.

7° Demande de subvention – Aménagement du Club House des Boules

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Ain au titre des équipements sportifs pour la réalisation des travaux d'aménagement du Club-House des Boules.

8° Demande de subvention – Création de trottoirs Montée de la Grande Perrière

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Ain au titre de la répartition des amendes de police pour la réalisation des travaux de création de trottoirs Montée de la Grande Perrière.

9° Demande de subvention – Travaux d'assainissement 2009

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'assainissement prévus rue des Acacias, Avenue de St Maurice, rue des Brotteaux, rue de la Bocquette et Avenue J. Guillon.

10° Révision du tarif de la vacation funéraire

Le Conseil municipal, considérant sa délibération du 18 décembre 2008, considérant la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant les articles L 2213-14 et L 2213-15 du C.G.C.T., a décidé à l'unanimité de fixer à 21 €le montant de la vacation funéraire due aux agents de Police municipale pour effectuer les opérations de surveillance prévues à l'article L 2213-14 du C.G.C.T.

IV URBANISME

1° Promesse d'achat de terrains

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées section

ZA n° 48 de 3 530 m2, ZD n° 81 de 1 707 m2, ZD n° 82 de 664 m2, ZD n° 83 de 1 034 m2, ZD n° 174 de 3 280 m2, ZD n° 176 de 641 m2, ZD n° 178 de 1 488 m2, ZD n° 180 de 273 m2 et ZD n° 182 de 642 m2

représentant une superficie totale de 13 259 m2 au prix de 22 499.44 €HT.

Ces parcelles sont acquises pour la réalisation d'un bassin de rétention au lieudit « Polsinge ».

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat de ces parcelles à la SAFER.

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur PROTIERE la période prévisible de réalisation de ces travaux par la CCMP.

Monsieur PROTIERE a indiqué qu'ils pouvaient être envisagés en 2009.

Monsieur BAULMONT a indiqué qu'il souhaitait que la commune soit associée au chantier.

2° Convention de mission d'accompagnement

Le Conseil municipal a approuvé la souscription d'une convention avec le C.A.U.E. de l'AIN afin de mener une opération « *Cœur de village* » concernant un projet d'amélioration du Square L. Agnel.

Cette convention est conclue pour une durée initiale d'un an pouvant être prolongée cinq ans pour la partie mission d'accompagnement.

Le montant de la convention est de 7 500 € pour la première mission puis 2 580 € maximum pour chaque année suivante.

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

VII TRAVAUX

1° Etablissement d'une servitude de tréfonds sur une propriété privée

Le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une servitude de tréfonds au profit de la commune de Miribel pour le passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section AD n° 403 appartenant à la Sté RMC France et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à l'établissement de cette servitude.

2° <u>Convention de mandant entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain</u> pour le financement de travaux avenue J. Guillon et rue de Saint Martin

Monsieur BAULMONT a rappelé à l'Assemblée que la commune souhaite réhabiliter l'avenue J. Guillon et la rue de Saint Martin. Dans ce cadre, le Syndicat d'Electricité de l'Ain a été sollicité pour procéder à l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques.

Ce programme a été retenu lors de la programmation réalisée entre ERDF et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain. La ville de Miribel bénéficie ainsi d'un financement étendu, au titre de l'article 8 de la convention pour le service public de la distribution électrique.

En effet, pour les travaux d'électrification, il a été décidé d'accorder à la commune une participation d'ERDF de 40 % du montant HT des travaux ainsi qu'une participation du Syndicat d'Electricité à hauteur de 35 % du montant HT des travaux restant à la charge de la Commune.

Pour ce qui concerne la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication, le Syndicat d'Electricité propose à la Commune de signer une convention de mandat, et notamment de lui confier la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Les coûts restant à la charge de la Commune seront de :

- 64 000 €TTC pour les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication
- 86 413 €TTC pour les travaux de mise en souterrain du réseau basse tension.

Le Conseil municipal a approuvé la convention de mandat proposée par le SIEA pour la réalisation de ces travaux et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

VIII AFFAIRES SOCIALES

1° Convention de partenariat

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention établie entre la commune et DYNACITE pour définir le cadre de leur partenariat sur l'étude conjointe à mener sur le quartier du Trêve dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'étude sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune sur une durée de sept mois à compter du 1^{er} janvier 2009. Le coût global prévisionnel s'établit à 50 595 € HT dont le financement sera assuré de manière égale par la commune et DYNACITE complété par une participation de l'ACSE et de la Région Rhône-Alpes.

Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

2° Cession des bâtiments « Le Cèdre » et « Le Côteau »

Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la cession par DYNACITE des bâtiments des résidences de personnes âgées « *Le Cèdre* » et « *Le Côteau* » à l'Institution J. Guillon et a précisé qu'il donnait autorisation de lever les garanties souscrites par la commune sur les emprunts contractés par DYNACITE sur ces opérations.

IX AFFAIRES FUNERAIRES

1° Reprise des terrains communs dans les cimetières de Miribel

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la reprise des terrains communs mis à disposition dans l'enceinte des cimetières pour procéder à l'inhumation des personnes indigentes et du « *carré des enfants* » situé dans le cimetière Saint Martin ; conformément à l'article R 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a chargé Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions réglementaires pour la mise en œuvre de cette décision.

La séance est levée à 22 heures 30.